

DURE RENTREE

Au fil des jours le bilan des plans sociaux et des suppressions d'emplois s'alourdit.

Restructurations, plans sociaux et suppressions tombent en cascade :



Danone : suppression de 570 emplois et fermeture des usines de Calais (Pas-de-Calais) et Riv-Orange (Isère).
Marks & Spencer : fermeture ou vente, annoncée comme imminente, d'ici à la fin 2001 de ses 18 magasins en France (1 700 salariés).
ADM-Air Liberté : licenciement de 1 405 salariés (1 377 avec les filiales) dont 600 se sont portés candidats au départ.
Air Littoral : plan social en cours (lire page 23).
Grimaud (transport) : 490 suppressions de postes à Bressuire (Deux-Sèvres).
Hewlett-Packard : 850 suppressions d'emplois et cessation de l'usine de Hildesheim (Isère) qui emploie 500 personnes.
Ericsson France : plan social de 191 emplois sur 1 327.
Highwave Optical Technologies, fabricant de composants optiques pour les télécoms : suppression de 480 emplois sur 900 à Lannion (Côtes d'Armor).
Hextronics, sous-traitant de l'électronique : fermeture de l'usine de Lunéville (Meurthe-et-Moselle) : 265 salariés.

Philips : suppression de 1 200 emplois, dont 1 112 au Mans.
Alcatel : cessions d'une demi-douzaine de sites à des sous-traitants, soit plus de 14 000 salariés.
Banque de France : réduction des effectifs dans la production des billets, soit 494 emplois (dont 200, à Chantilly) et Vie-le-Comte (Mayenne).
Crédit lyonnais : plan social, restructuration, à Thionville 2001, à hauteur de 2 350 postes.
Groupe André : projet de fermeture de 110 magasins et de suppression de 450 postes.
Pechiney : projet de fermeture de l'usine de Magny (Haute-Garonne) qui emploie 250 personnes.
Saupiquet : fermeture de son usine à Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée) qui emploie 95 personnes.
NER France, société informatique de distribution de billets : projet de suppression de 345 postes sur 1 410.

Avenir Télécom : distributeur de produits de télécommunications : suppression de 122 emplois à Marseille.
Valéo : fermeture des usines de Vire (Calvados), 266 salariés, et Cahors (Lot), 307 salariés, de sa filiale Syka (activités de collage).
Great Lakes Chemical : fermeture du site de Fossan (Val-d'Oise), 130 personnes.
SM France : suppression de 500 emplois à Beauchamp, Saint-Omer (Pas-de-Calais), Cergy (Val-d'Oise) et Tilloy (Nord).
Mosley : filature en liquidation à Hellemeux (Nord) : 122 salariés.
Olma, retouches industrielles en liquidation à Saint-Etienne : 70 personnes.
EADS : procédure suspensive pour la restructuration d'EADS France portant sur la suppression de 261 des 540 emplois à Paris.
Canal + : 217 personnes.
France Soir : 46 personnes.
CASE, matériel de travaux publics : suppression de 260 des 600 postes à Crepsien-Valon (Orne).
SICM, filiale de la Cogema : fermeture à Veuvey-Vorvoise (Isère), 210 salariés.
Trefimétaux : fermeture de l'usine de Pont-de-Cherry (Isère), 252 salariés.
BSN, usine des Verrières mécaniques champenoises à Givors (Rhône), plan social de 367 suppressions d'emplois suspendu.
Jouef : le site de Champagnole (Jura) transféré en Italie, 58 suppressions d'emplois.
Sernani, ancien service de messagerie de la SNF (Thalys) : projet de fermeture de 3 agences, soit 116 emplois menacés.
Dim : ses usines de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire) et Ruitz (Pas-de-Calais) (110 personnes) menacées de fermeture.

France-Cotillons : fermeture de l'usine de Colmar : 122 salariés.
Inrseta : liquidation prononcée de cette filiale de DDM et du japonais Unidata rachetée par la financière Nasor près de La Mure (Isère) : 160 salariés.
Lagardère Active Broadband : 50 suppressions d'emplois et non reconductions de CDI.
Canoo.fr, filiale du canadien Québecor : fermeture d'une usine Internet, 20 licenciements.
Agence Web B2I Cyber BBDO : réduction des effectifs d'environ 20 %, à quelque 150 personnes.
Fouchot-Bessa : liquidation judiciaire de la fabrique de petits meubles de Liffol-le-Grand (Vosges) : 171 salariés.
● Dépôts de bilan :
Moulinex : dépôt de bilan, le 7 septembre (lire page 22).
Bata-Helloucourt : usine de chaussures de Moussey (Moselle) en redressement judiciaire : 875 personnes.
Solfer : un dépôt de bilan, 880 salariés (lire ci-contre).
Dolphin France : dépôt de bilan, 500 emplois menacés.
Neuroplanet : filiale de la société de production de dessins animés installée à Angoulême en dépôt de bilan : 80 salariés.
Europe-Epargne (NFC) : au Havre, en redressement judiciaire (270 salariés).
● Projets de restructuration :
Lucent, équipementier américain de télécommunications : suppression de 42 % de ses effectifs en France, soit 550 postes sur 1 300.

Sofedit : menace de fermeture de l'usine de Beauchamps (Val-d'Oise) : 171 salariés.
IBAZAR, site de vente aux enchères : projet de 50 licenciements après le rachat par eBay.

Au nom de l'économie libérale, les patrons petits ou grands licencient et ferment les entreprises à tour de bras. Nul n'est à l'abri.

L'intersyndicale des salariés de l'usine LU de Ris-Orangis, invitent les salariés des entreprises, le samedi 22 Septembre, dans le cadre d'une journée festive et de communication contre les plans de licenciements, de suppressions d'emplois et les fermetures d'entreprises. :

- 9 h, visite guidée par petit groupe du site de LU,
- 13 h, barbecue
- 16h, forum débat « tous ensemble contre les plans de licenciements et de suppression d'emploi
- buffet, spectacle offert par la compagnie « jolie môme » et bal.

Bilan de la loi de modernisation sociale :

Le gouvernement n'a fait qu'inscrire dans la loi la jurisprudence actuelle. Deux points ont été ajoutés. Présentés par certains, pour justifier leur vote, comme des avancées majeures, ce sont des modifications modestes du code du travail.

L'ancienne définition du licenciement économique indiquait que celui-ci devait être du « notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques ». Le « notamment » ouvrait de large possibilités pour les entreprises et la jurisprudence avait ainsi autorisé des licenciements boursiers. La nouvelle définition supprime le « notamment » et prévoit trois cas

- en cas de « difficultés économiques sérieuses n'ayant pu être surmontées par tout autre moyen » : c'est une amélioration de la formulation antérieure ;
- en cas de « mutation technologique mettant en cause la pérennité de l'entreprise » : pas de changement fondamental ;
- en cas de « nécessité de réorganisations indispensables à la sauvegarde de l'activité de l'entreprise » : formulation similaire à la jurisprudence actuelle , elle inscrit dans la loi les pratiques des entreprises qui licencient en faisant des profits. Le Comité d'entreprise est doté de nouvelles prérogatives. Il peut faire jouer un droit d'opposition qui suspend le plan social pendant un mois afin de saisir un médiateur et faire des contre-propositions. Mais c'est toujours, en bout de course, le chef d'entreprise qui décide. Le conflit entre les salariés et l'employeur n'est pas tranché par une autorité supérieure, qu'elle soit judiciaire ou administrative. De plus, pourquoi faire appel à un médiateur et pas à l'inspection du travail dont c'est la fonction ?

Veut-on ainsi amoindrir les prérogatives d'un corps réputé gênant pour les employeurs ? Cette disposition s'appliquera-t-elle aux entreprises de plus de 100 salariés ou dans le cas de licenciements de plus de 100 personnes ?

Finalement, la portée de ce nouveau droit est très limitée

RESTAURATION

Feuilleton cantine

Après les queues aux caisses, les prix excessifs, les quantités minimales dans l'assiette , la Sodexho a décidé de ne plus nous faire crédit de quelques francs. En effet nous ne pourrions plus être déficitaires de plus de 30frs.

Et si nous décidions nous de ne payer qu'au jour le jour ?

Sandwich

Un « responsable » a décidé que les tables et les chaises du Spider devaient disparaître. Les sous traitants et salariés de Renault n'ont plus qu'une seule possibilité : casse croûter à même le sol. Quel progrès !

Le service des conditions de travail est-il d'accord avec une telle situation ?